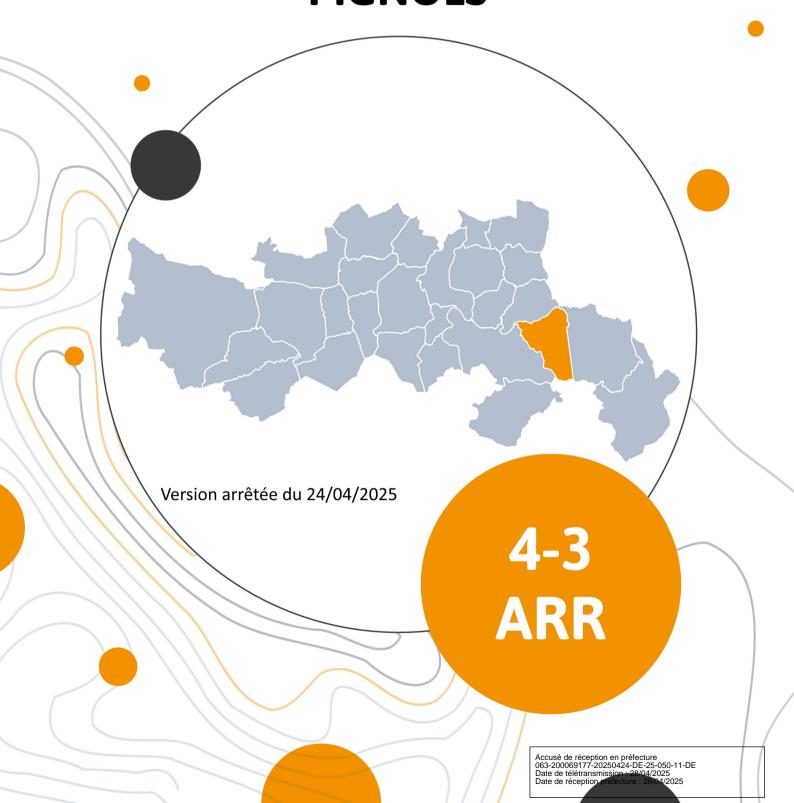




## CAHIER COMMUNAL PIGNOLS



# CHANGEMENTS DE DESTINATIONS

#### Bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination

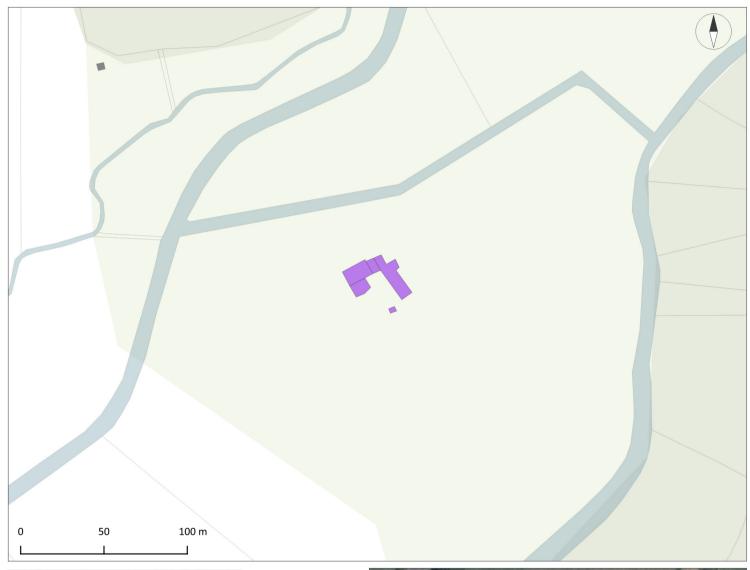
Ponctuellement, quelques édifices qui pourront faire l'objet d'un changement de destination ont été identifiés sur le plan de zonage en vertu de l'article L. 151-11 du Code de l'urbanisme dès lors que la(les) nouvelle(s) destination(s) envisagée(s) est(sont) compatible(s) avec le caractère de la zone A ou de la zone N.

La liste des changements de destination incompatibles avec le caractère de la zone n'est pas limitativement énumérée afin de pouvoir apprécier au cas par cas les projets envisagés. Certaines sous-destinations tels que cinéma, centre de congrès et d'exposition, commerce de gros, industrie, entrepôt sont toutefois explicitement interdites: le trafic de poids lourds lié à celles-ci, leurs besoins en stationnement ou leurs surfaces importantes sont en effet incompatibles avec les constructions repérées et/ou le caractère de la zone A ou de la zone N.

Ce(s) bâtiment(s) est (sont) repéré(s) au plan de zonage par un polygone de teinte violette ; des zooms sur ces entités ont été réalisés, il(s) est (sont) présenté(s) ci-après.

### CARTOGRAPHIE DES BÂTIMENTS POUVANT

#### **CHANGER DE DESTINATION**





Bâtiment pouvant changer de destination



Source : Etalab, IGN, Mond'Arverne Communauté, OSM Image Satellite : BING Réalisation : Mond'Arverne Communauté - Avril 2025

# PETIT PATRIMOINE LOCAL

#### ÉLÉMENTS IDENTIFIÉS AU TITRE DU PATRIMOINE

En application de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme, les éléments du patrimoine bâti remarquable et du patrimoine local à préserver sont repérés sur les documents graphiques au sein de 7 catégories :

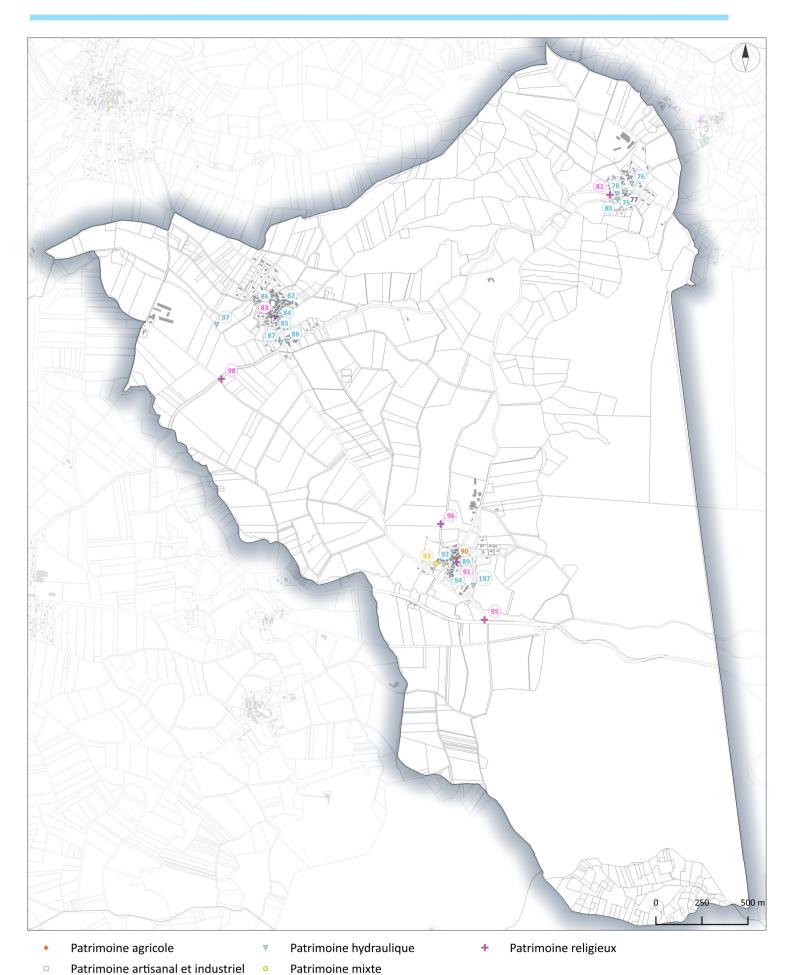
- Patrimoine agricole
- Patrimoine artisanal et industriel
- Patrimoine civil
- Patrimoine géologique
- Patrimoine hydraulique
- Patrimoine mixte
- Patrimoine religieux

Les dispositions générales relatives au patrimoine bâti remarquable figurent au sein du règlement du PLUi (Dispositions particulières / C).

En application de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme, les arbres remarquables à préserver sont repérés sur les documents graphiques.

Les dispositions générales relatives à ce patrimoine végétal figurent au sein du règlement du PLUi (Dispositions particulières / C).

L'ensemble de ces patrimoines est inscrit dans la liste qui suit.



Accusé de réception en préfecture, mond'Amerne Communauté, OSM 063-200069177-20250424-DE-25-050-11-DE Date de télétransmission 028/04/2025erne Communauté - Avril 2025 Date de réception préfecture : 28/04/2025

#### LISTE DU PETIT PATRIMOINE LOCAL

N°	Nom	Famille	Туре
76	Fontaine	Patrimoine hydraulique	Petit édifice
77	Four + fournil	Patrimoine artisanal et industriel	Petit édifice
78	Fontaine octogonale	Patrimoine hydraulique	Petit édifice
79	Lavoir	Patrimoine hydraulique	Petit édifice
80	Captage source	Patrimoine hydraulique	Petit édifice
81	Croix	Patrimoine religieux	Petit édifice
82	Fontaine	Patrimoine hydraulique	Petit édifice
83	Croix d'Epidemie	Patrimoine religieux	Petit édifice
84	Puits et pompe à godets	Patrimoine hydraulique	Petit édifice
85	Fontaine octogonale	Patrimoine hydraulique	Petit édifice
86	Ensemble fontaine lavoir	Patrimoine hydraulique	Petit édifice
87	Lavoir couvert	Patrimoine hydraulique	Petit édifice
88	Fontaine octogonale	Patrimoine hydraulique	Petit édifice
89	Fontaine	Patrimoine hydraulique	Petit édifice
90	Ancien four	Patrimoine agricole	Petit édifice
91	Croix	Patrimoine religieux	Petit édifice
92	Fontaine à Pignols	Patrimoine hydraulique	Petit édifice
93	Abreuvoir Lavoir	Patrimoine mixte	Petit édifice
94	Fontaine Lavoir	Patrimoine hydraulique	Petit édifice
95	La croix rouge	Patrimoine religieux	Petit édifice
96	Croix	Patrimoine religieux	Petit édifice
97	Ponceau sur ruisseau Sarsat	Patrimoine hydraulique	Petit édifice
98	Croix Charles Martel	Patrimoine religieux	Petit édifice
197	Ponceau sur ruisseau	Patrimoine hydraulique	Petit édifice

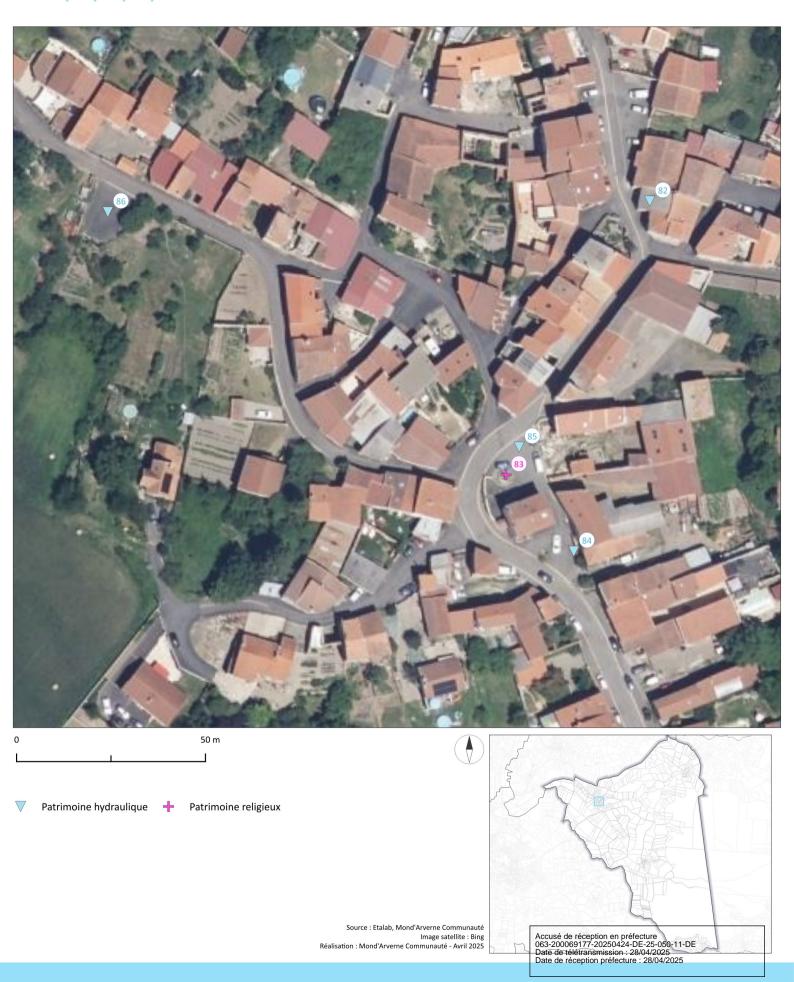




N° 76, 77, 78, 79, 80, 81

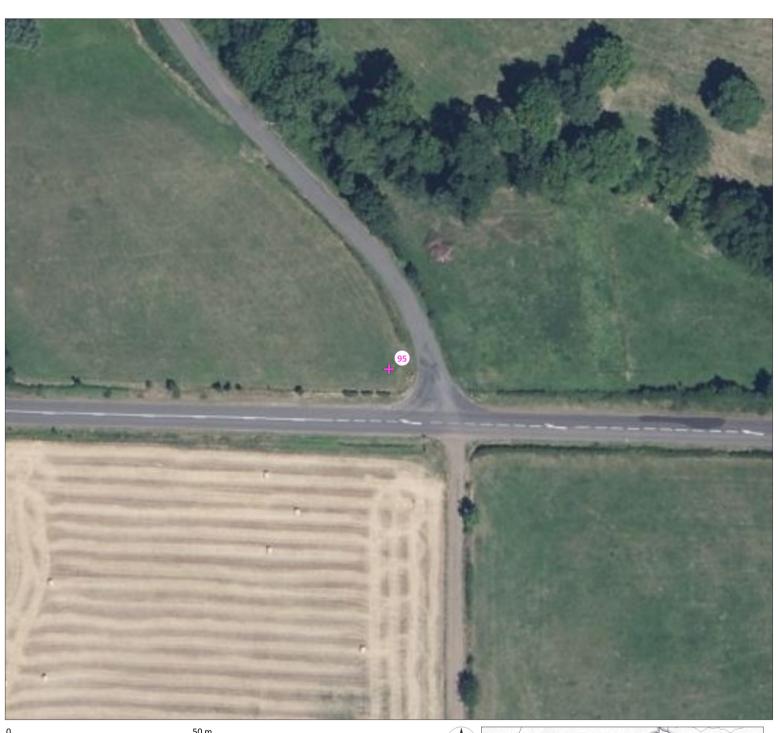


N° 82, 83, 84, 85, 86



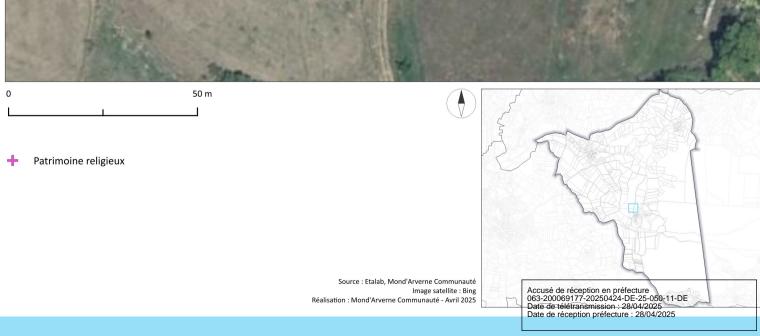
N° 89, 90, 91, 92, 93, 94



















N° 87, 88



Source : Etalab, Mond'Arverne Communauté Image satellite : Bing Réalisation : Mond'Arverne Communauté - Avril 2025

Accusé de réception en préfecture 063-200069177-20250424-DE-25-050-11-DE Date de télétransmission : 28/04/2025 Date de réception préfecture : 28/04/2025